Ministère de la Fédération
Wallonie-Bruxelles

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service général de l'Enseignement de
promotion sociale, de l'Enseignement
secondaire artistique à horaire réduit
et de l'Enseignement à distance

Direction de l'Enseignement de
promotion sociale

1080 Bruxelles , le 30 Jan 2015
Rue A. Lavallée, 1
02 / 690.87.31

Monsieur Roberto GALLUCCIO
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: a) / Dossier pédagogique 5227

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1
----- Unité de formation : FROMATION CONTINUEE EN ACCUEIL EXTRASCOLAIRE (CONVENTION)
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION
Code Référence : 985135U21X1
Domaine : 903 Sciences appliquées:pédagogie,enseignement,formation...

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,

François-Gérard Stolz

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Michaël Goulet ou Jean Hannecart (02/690.87.21 ou 02/690.87.19)

U-5227
1.2.a

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis DOSSIER PEDAGOGIQUE UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

O (1) ~~Communauté française~~
● (1) Provincial et Communal
O (1) ~~Libre confessionnel~~
O (1) ~~Libre non confessionnel~~

Identité du responsable pour le réseau : (2) ~~ROBERTO GALLUCIO,~~ Date et signature (2) Le 08/12/2014
Administrateur délégué

2. Intitulé de l'unité d'enseignement : (2)

Formation continuée en Accueil extrascolaire (Convention)

CODE (3) 98 51 35 U21 X1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 903

3. Finalités de l'unité d'enseignement: Reprises en annexe n° **1** de ...**1**.... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° **2** de ...**1**.... page(s) (2)

5. Classement de l'unité d'enseignement :

● (1) Enseignement secondaire de : ● (1) transition O (1) qualification
du degré : O (1) inférieur ● (1) supérieur
O (1) Enseignement supérieur de type court O (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	O	Social	O
Pédagogique	O	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) oui ● (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° **3** de ...**1**... page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° **4** de ...**1**... page(s) (2)

9.Acquis d'apprentissage: Repris en annexe n° **5** de ...**1**... page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° **6** de ...**1**... page(s) (2)

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité d'enseignement (3) :	Domaine de formation (4) :
98 51 35 021 X1	903

11. Horaire minimum de l'unité d'enseignement :

Dénomination du cours	Classement(5)	Code U(6)	Nombre de périodes(2)
Techniques d'animation	**CT**	**B**	**20**
Part d'autonomie		P	**4**
Total des périodes		Total des périodes	**24**

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] (2):

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique (1):

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière (2):

Date : 20.01.15

Signature :

J. LEONARD
Inspecteur chargé de la coordination du service d'Inspection.

(1) Biffer la mention inutile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

COPIE CONFORME

François - Gérard STOLZ
Directeur général adjoint

Formation continuée en Accueil extrascolaire (Convention)

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT :

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité d'enseignement doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- d'approfondir diverses techniques d'animations ;
- de renforcer ses connaissances et ses compétences professionnelles en techniques d'animation;
- de développer son esprit critique par rapport à son action, à la relation avec les enfants ;
- d'analyser ses pratiques, ses choix éducatifs et, plus globalement la qualité de l'accueil auquel il concoure ;
- d'intégrer dans son animation les notions transversales que sont l'inclusion, les questions du genre, la participation, la citoyenneté et les relations avec les personnes qui confient l'enfant;

Et ce en vue de répondre, en matière de formation continuée, aux exigences du décret relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire (3/7/03-Art 19- MB 19/08/03).

Formation continuée en Accueil extrascolaire (Convention)

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités :

Face à une situation d'accueil extrascolaire déterminée :

- Concevoir des activités d'animation diversifiées adaptées visant le développement global, l'autonomie et le bien-être des enfants ;
- Respecter les règles de déontologie inhérentes à sa fonction ;
- Envisager des stratégies de communication avec les enfants, les parents et les équipes éducatives ;
- Proposer des critères d'évaluation de son action ;

2.2. Titre pouvant en tenir lieu :

NEANT

Formation continuée en Accueil extrascolaire (Convention)

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

NEANT.

Formation continuée en Accueil extrascolaire (convention)

4. PROGRAMME

Au travers d'une technique d'animation quelle qu'elle soit, en développant, dans différentes thématiques, des activités incluant des notions transversales telles que l'inclusion, les questions du genre, la participation, la citoyenneté et le soutien aux familles, l'étudiant sera capable :

- d'expliquer les notions : - d'inclusion y compris les caractéristiques majeures des différents handicaps,
  - de sexe et de genre,
  - de stéréotypes et de préjugés,
  - d'égalité et de complémentarité,
  - de citoyenneté,
  - de participation;
- d'identifier ses propres préjugés et jugements de valeur pour pouvoir les ignorer ;
- d'établir un panel d'activités, les plus variées possible, qui valorisent les capacités de chacun des enfants ;
- de choisir des activités permettant de : - développer la mixité ;
  - promouvoir la participation active des enfants et leur Interactivité ;
  - amener les enfants à prendre des décisions, à faire des choix, les rendant ainsi acteurs de leurs loisirs ;
- d'expérimenter une activité d'animation qui favorise l'inclusion en veillant à :
  - développer la communication et la solidarité entre les enfants ;
  - favoriser le respect des différences ;
  - promouvoir l'intégration de l'enfant en fonction de son handicap ;
- d'éviter les stéréotypes et les préjugés ;
- d'identifier ses propres préjugés et jugements de valeur pour pouvoir les ignorer ;
- d'utiliser un langage non sexiste et ne pas adopter d'attitudes discriminatoires ;
- de rédiger et utiliser une fiche technique pour les activités programmées ;
- d'évaluer les participants dans leurs activités;
- développer des échanges écrits ou oraux avec les familles par le biais par exemple d'un livret d'accueil, de fiches de transmission..... ;
- de rédiger une fiche de transmission à destination des parents ;
- de poser un regard critique et créatif sur son action et sa relation avec les enfants.

5. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, face à une situation contextualisée, pour une activité proposée ou choisie, et en intégrant les notions transversales que sont l'inclusion, les questions du genre, la participation, la citoyenneté et le soutien aux familles,

:

- de choisir une activité adaptée ;
- de programmer et mettre en place l'activité d'animation ;
- d'utiliser les diverses ressources mises à sa disposition (outils, ...) ;
- de rédiger la fiche technique de l'activité proposée ;
- de rédiger une fiche de transmission à destination des parents ;
- de poser un regard critique sur son action et de justifier ses choix.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte:

- du degré d'intégration des notions envisagées,
- du choix et de la maîtrise des techniques utilisées,
- de la rigueur et du degré d'originalité,
- du degré de pertinence de ses justifications.

Formation continuée en Accueil extrascolaire (Convention)

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.